

1.8 Superficie totale répartie selon le régime foncier, 1976 (en km²)

Détail	Province ou territoire						
	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.
Terres fédérales de la Couronne sans les parcs nationaux, les réserves indiennes ni les stations forestières expérimentales	440	16	181	1 489	1 295 ¹	1 158	259
Parcs nationaux	2 339	21	1 331	433	790	1 922	2 978
Réserves indiennes	—	8	114	168	4 077 ²	6 703	2 383
Stations forestières expérimentales fédérales	—	—	—	91	28	103	—
Terres privées ou terres de la Couronne en voie d'aliénation	17 788	4 944	37 438	39 754	112 664	119 023	138 008
Superficie provinciale et territoriale sans les parcs provinciaux ni les réserves forestières provinciales ³	382 842	435	2 652	28 495	1 210 799	891 261	482 204 ⁴
Parcs provinciaux	805	31	109	215	194 249	48 412	10 230
Forêts provinciales	303	202	13 665	2 792	16 778	—	14 025
Superficie totale	404 517	5 657	55 490	73 437	1 540 680	1 068 582	650 087
	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon	T.N.-O.	Canada	
Terres fédérales de la Couronne sans les parcs nationaux, les réserves indiennes ni les stations forestières expérimentales	5 452	2 896 ⁵	904	513 193	3 340 849	3 868 132	
Parcs nationaux	3 875	54 084	4 690	22 015	35 690	130 168	
Réserves indiennes	5 688	6 566	3 390	5	135	29 237	
Stations forestières expérimentales fédérales	—	155	—	—	—	377 ⁶	
Terres privées ou terres de la Couronne en voie d'aliénation	247 662	181 925	55 040	168	72	795 800 ⁷	
Superficie provinciale et territoriale sans les parcs provinciaux ni les réserves forestières provinciales	34 758	63 525 ⁸	539 280	943	2 937	3 621 560	
Parcs provinciaux	4 944	7 700	41 629	—	—	308 187	
Forêts provinciales	349 521	344 334 ⁹	303 663	—	—	1 084 669	
Superficie totale	651 900	661 185	948 596	536 324	3 379 683	9 976 138	

¹Comprend le parc de la Gatineau (356,1 km²) et le parc des Champs de Bataille de Québec (0,93 km²), qui relèvent de l'administration fédérale sans être au sens strict des parcs nationaux.

²Comprend la portion ajoutée aux termes de la Convention de la Baie James.

³Comprend les superficies d'eau douce.

⁴Ne comprend que les terres provinciales détenues aux termes de la Loi sur les terres de la Couronne, dont 7 280 km² sont données à bail.

⁵Ne comprend pas les terrains mis à la disposition du ministère de la Défense nationale en vertu d'un accord.

⁶Ne comprend pas la superficie pour le Manitoba, où les stations forestières expérimentales fédérales sont groupées avec les terres privées et les terres de la Couronne en voie d'aliénation.

⁷Comprend les terres détenues par le gouvernement fédéral en vertu d'un accord avec l'Alberta (une zone de défense nationale et une station agricole expérimentale).

⁸Comprend un terrain mis à la disposition du ministère de la Défense nationale en vertu d'un accord.